



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E166913

VALABLE JUSQU'AU 19/06/2025

ÉDITÉ LE 24/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 23/06/2011

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 08/11/2023
20 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LE MANS

Siret : 533 160 479 00010

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 3303020

Assurance Responsabilité Travaux :

GAN 304199171804

Assurance Responsabilité Civile :

GAN 304199171804

Situation fiscale et sociale : A jour au 29/02/2024

Raison sociale : EURL CONSONNI ARNAUD

7 CHEMIN DE LA HYBAUDIERE
72260 MAROLLES LES BRAULTS

Téléphone : 02 43 34 52 30

Portable : 06 59 12 72 23

Fax :

Site Internet :

E-mail : arnaudconsonni@gmail.com

Responsabilité légale :

CONSONNI ARNAUD GÉRANT

Effectif moyen : 6

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	20/03/2024
5222 PROB	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ²	20/03/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	20/03/2024
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Chauffagiste,Électricien,Plombier)	31/03/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	20/03/2024
o Poêle ou insert bois	20/03/2024
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE D'ANGERS
81, RUE DES PONTS DE CE
49000 ANGERS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.